

## François Legallais



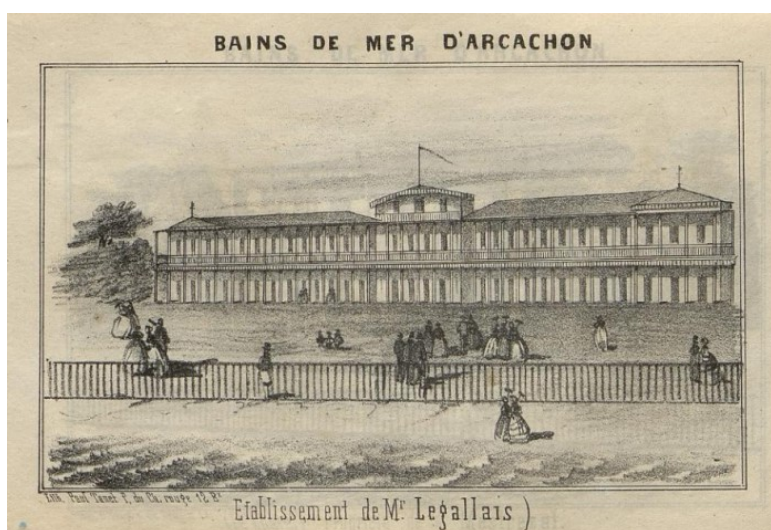
François Legallais, né le 11 octobre 1785 à Granville, port de la baie du Mont-Saint-Michel, débarque le 24 décembre 1809 de la lettre de marque *La Joséphine*, un brick corsaire en provenance de l'île de France (île Maurice).

Il s'installe à La Teste et épouse le 20 mars 1811, Marie-Angélique Dehillotte-Philis, nièce du chirurgien Pierre Dumora, qui lui apporta en dot une pièce de pins à Eyrac, provenant de sa grand-mère Marie Taffart.

François Legallais est un marin qui a servi sans interruption sur divers bâtiments de commerce depuis l'âge de 12 ans ; il va donc reprendre la mer sur les chasse-marée de La Teste, puis en 1816, il navigue vers la Martinique puis l'île de France.

De retour de son ultime voyage aux Indes, il inaugure le 15 août 1823 à Eyrac, le **premier établissement de bains du Bassin d'Arcachon**, appelé *Bel-Air*. La mode des bains de mer était lancée. Ce fut le succès, pourtant, Legallais engagea la presque totalité de sa fortune.

Après le Capitaine Allègre, François Legallais armait, en janvier 1838, *Le Testerin*, le **deuxième chalutier à vapeur du monde**. Mais en 1843, il renonça vaincu par les difficultés techniques et les mentalités locales. La fortune ne lui sourit pas ; en 1850, il dut laisser la main à son fils aîné Jean Legallais.



François Legallais décède à Arcachon le 14 mai 1864. Le Conseil Municipal donnera le nom de la rue François Legallais « *en témoignage de la reconnaissance publique* ».

L'arbre généalogique de François Legallais est présenté page suivante ; il a été établi selon la méthodologie du C.G.B.A.P.B.

Bernard Dutein

*Pour plus d'informations, consulter les bulletins n° 11 de 1977, nos 76 et 77 de 1993, nos 197 et 198 de 2023.*

